



CE CONTRAT A ÉTÉ MARRIÉ PAR
LE ROYAUME DE LA GRANDE BRETAGNE
ET D'IRLANDE VICTORIA

LE 27 AVRIL 1835
ET D'IRLANDE IMPÉRIALE DES INDES
LE 27 AVRIL 1835

Monsieur PAUL GRANET ETANT
PREFET DES ALPES MARITIMES
ET Monsieur HONORE SAUVAN
MAIRE DE NICE